

Procès-verbal du conseil d'administration
du 7 novembre 2017
Séance n°1

Président : Stéphane Pini, Principal
Secrétaire de séance : Marianne Beaupain
Présents : 19
Excusés : 5

Monsieur le Principal constate que le quorum est atteint et ouvre la séance à 17h25. Il rappelle le fonctionnement d'un conseil d'administration à destination des nouveaux membres, tout en précisant certains principes fondamentaux. Il précise également qu'ont été conviés les suppléants et qu'ils ne peuvent participer aux votes qu'en l'absence du titulaire.

1. Adoption du PV de la séance du 4 juillet 2017

Votants : 19 Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 1
Le procès-verbal de la précédente séance est **adopté**.

2. Désignation du secrétaire de séance

Monsieur le principal rappelle que le secrétariat des conseils d'administration est assuré de manière tournante, entre la direction, les parents et les professeurs. Il précise que c'est au tour de la direction d'assurer cette tâche. Mme Beaupain se propose pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Votants : 19 Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0
Madame Beaupain est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance à l'**unanimité**.

3. Adoption de l'ordre du jour :

➤ **Communications**

➤ **Installation du Conseil d'Administration**

- ♦ installation et mise en place des diverses commissions
- ♦ règlement intérieur du Conseil d'Administration

➤ **Domaine Pédagogique**

- ♦ calendrier et découpage prévisionnel de l'année 2017-2018
- ♦ organisation des stages d'observation 3^{ème}
- ♦ Programme « devoirs faits »
- ♦ voyage de la section sportive golf
- ♦ contrat d'objectif tripartite
- ♦ Ecole ouverte : liste des intervenants

➤ **Domaine financier**

- ♦ concession de logement
- ♦ passation de conventions, de contrats, de marchés et autorisations diverses
- ♦ acceptation de dons et legs
- ♦ autorisation de recrutement des personnels de droit public
- ♦ autorisation de recrutement des personnels de droit privé
- ♦ autorisation d'intenter et de défendre en justice
- ♦ tarifs et participation aux charges communes
- ♦ découpage de l'année pour la restauration et remises d'ordre
- ♦ principe du prélèvement mensuel pour les voyages scolaires

➤ **Domaine santé**

- ♦ Protocole d'urgence en cas d'absence de l'infirmière

➤ **Questions diverses**

Aucune question diverse n'a été posée

Votants : 19

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

L'ordre du jour est adopté à l'**unanimité**.

➤ **INSTALLATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

▪ **Règlement intérieur du conseil d'administration**

Après avoir transmis un exemplaire du Règlement Intérieur du conseil d'administration, monsieur le Principal le soumet au vote.

Il indique qu'aucune modification n'a été réalisée par rapport à l'année précédente.

Votants : 19

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

Le règlement intérieur du conseil d'administration est adopté à l'**unanimité**

▪ **Mise en place des diverses commissions**

- à la Commission Permanente
- au Conseil de Discipline
- au Comité d'Education à la Santé et à la Citoyenneté
- à la commission Hygiène et Sécurité
- à la commission éducative
- au conseil de la vie collégienne

Concernant la commission menu, M. Pini informe les parents que celle-ci est dorénavant incluse dans les compétences du Conseil de la vie collégienne.

Monsieur le principal met aux voix la composition de chacune des commissions qui obtiennent toutes :

Votants : 19

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

Les commissions sont installées à l'**unanimité**.

Les suppléants sont invités à quitter la séance s'ils le souhaitent. Aucun départ n'est à enregistrer.

➤ **COMMUNICATIONS**

➤ **Compte-rendu de décisions**

Depuis le dernier conseil d'administration, et conformément aux autorisations qui avaient été données, le chef d'établissement, en sa qualité de président du conseil d'administration, a pris les décisions suivantes :

- signature du contrat de recrutement d'une assistante d'éducation
- signature de la convention de renouvellement de la section sportive golf

➤ **Point sur la rentrée**

Monsieur le principal fait un point rapide sur la rentrée scolaire, présente les effectifs et le nombre de divisions, à savoir que le collège accueille 245 élèves au 7 novembre (et bientôt 247) et compte 214 demi-pensionnaires (soit plus de 87% des élèves). Nous avons donc 10 élèves de plus que l'année dernière et 15 de plus que les prévisions.

Ces 245 élèves sont répartis en 10 divisions :

- Niveau 6^{ème} : 70 élèves, soit une moyenne de 23,3 par division
- Niveau 5^{ème} : 50 élèves, soit une moyenne de 25 par division
- Niveau 4^{ème} : 71 élèves, soit une moyenne de 23,6 par division
- Niveau 3^{ème} : 53 élèves, soit une moyenne de 26,5 par division

Par ailleurs, le collège accueille trois élèves allophones (élève dont la langue maternelle n'est pas le français). Leur emploi du temps est adapté, des cours de soutien en français sont donnés par Mme Grenier et M. Boiteux. Le CASNAV, centre académique pour la scolarisation des élèves allophones nouvellement arrivés, suit ces élèves. Les deux nouveaux élèves arriveront quant à eux du Botswana où la langue officielle est l'anglais. Ils parlent néanmoins français.

La rentrée s'est très bien passée, avec notamment l'Ecole ouverte fin août et une rentrée « zen » dans le cadre de la démarche SCP appréciée par tous. Seul point noir : l'absence du professeur de physique-chimie et mathématiques qui n'a été remplacé que fin septembre, malgré les efforts du Rectorat. Madame Fusier est actuellement en congé maternité, plus tôt que prévu. Un remplacement devrait intervenir rapidement. Par ailleurs, madame Méhenni a été nommée conseillère mobilité carrière et responsable du dispositif PARADE au Rectorat. Elle va donc quitter très prochainement ses fonctions de professeur au collège. Là encore, le remplacement est en cours. En ce qui

concerne la vie scolaire, Angéline Gersperrin va quitter le collège à la fin de la semaine pour être professeur des écoles contractuelle. Elle sera remplacée par Adeline Blanchot, dont le contrat aidé ne sera pas renouvelé.

Pour la troisième année consécutive, le collège accueillera une résidence d'artistes. C'est le niveau 3^{ème} qui en bénéficiera, sur le thème de la radio.

Depuis la rentrée, l'établissement est équipé de Pronote, afin de faciliter la communication en interne mais aussi à destination des familles. Monsieur Pini rappelle qu'il s'agit d'un outil complémentaire d'information, et non du seul outil. Le document officiel de liaison reste le carnet de correspondance.

➤ **Résultats du brevet**

Les résultats du Brevet 2017 pour le collège de Rougemont sont les suivants :

- Taux de réussite : 87,75 % (83,4 % pour la session 2016 et 81,4% pour la session 2015)
- Pourcentage d'élèves ayant le brevet avec mention : 83,80% (63,1% pour la session 2016 et 62,8% pour la session 2015).

Pour information, le nombre de mentions Très bien est de 41,9%. La cérémonie de remise des diplômes aura lieu le 10 novembre prochain.

➤ **Prélèvement mensuel**

Le prélèvement mensuel est effectif depuis cette rentrée. Il concerne 127 familles. La convention d'adhésion au service de paiement en ligne vient d'être validée par la DGFIP du Doubs. Les familles (non-adhérentes au prélèvement) auront donc prochainement cette possibilité pour régler les factures de demi-pension.

➤ **Evaluations en 6^{ème}**

Conformément aux instructions ministérielles, des évaluations en mathématiques et en français auront lieu respectivement les semaines du 13 et du 20 novembre. Elles durent une heure chacune et n'ont aucun impact sur les notes données par le collège. Les élèves passeront en demi-groupe selon un planning qui leur a été communiqué.

En français

L'élève doit résoudre des exercices portant sur :

- sa compréhension de l'écrit : textes littéraires, documents, images
- sa compréhension du fonctionnement de la langue : orthographe, grammaire, lexique

En mathématiques

L'élève est interrogé sur :

- sa connaissance des nombres
- ses capacités de calcul et de résolution de problèmes
- ses connaissances dans les domaines de la géométrie et des grandeurs et mesures

Cette évaluation doit notamment permettre aux équipes pédagogiques de disposer d'un diagnostic des compétences de chaque élève et favoriser l'élaboration de dispositifs pédagogiques adaptés au plus près des besoins de chacun. Elle permet également d'accompagner le pilotage pédagogique dans les établissements et dans le cadre de la continuité école/collège. Chaque élève bénéficie d'un retour individualisé. Les parents d'élèves sont également informés des résultats de leur enfant et de l'intérêt des informations que cette évaluation diagnostique donne à l'enseignant pour mieux soutenir les apprentissages de chacun. Les élèves pour qui des difficultés seront repérées par les évaluations seront incités à profiter du dispositif « Devoirs faits ».

➤ **DOMAINE PEDAGOGIQUE**

• Calendrier prévisionnel de l'année

Monsieur Pini présente le calendrier prévisionnel d'organisation pédagogique de l'année scolaire à l'aide d'un document donné aux membres du conseil d'administration.

Votants : 19

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

Le calendrier prévisionnel de l'année scolaire 2017-2018 est adopté **à l'unanimité**.

• Organisation des stages de 3^{ème}

Ils auront lieu du 7 au 9 février 2018. Des périodes complémentaires peuvent être prévues, après avis du Psyen (nouveau nom du Conseiller d'Orientation Psychologue – COP). Les conventions devront être rapportées pour le 19 janvier et les rapports rendus au retour des vacances, à savoir le 26 février. Ils s'inscrivent dans le parcours avenir.

Le programme « mon avenir 3.0 » aura lieu entre le 22 janvier et le 2 février. Il consiste en des visio-conférences sur des formations ciblées, et s'adresse aux élèves volontaires.

Votants : 19

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

Les modalités d'organisation des stages 3^{ème} sont adoptées **à l'unanimité**.

- **Programme « devoirs faits »**

Il sera mis en place à compter du 13 novembre. Un sondage a été réalisé sur Pronote et les élèves avaient jusqu'à hier pour demander à bénéficier du programme. 47% des élèves qui ont répondu ont souhaité s'y inscrire. Le programme « Devoirs faits » permet à des élèves volontaires de bénéficier, au sein de leur collège, d'une aide appropriée pour effectuer le travail qui est attendu d'eux. La taille des groupes est fixée en fonction des tâches à accomplir et des élèves concernés. Les équipes pédagogiques identifient les élèves susceptibles de participer au programme et leur en font la proposition ainsi qu'à leur famille. Celles-ci peuvent bien entendu elles-mêmes solliciter l'accès au programme.

Une quinzaine d'heures hebdomadaires sera consacrée au dispositif « Devoirs Faits », à raison d'a minima une heure par division. Le Rectorat a notifié le collège de l'octroi de 0.25 poste d'assistant d'éducation supplémentaire jusqu'au 30 juin afin de mettre en place ce dispositif.

Il revient à chaque collège de fixer les modalités de mise en œuvre de Devoirs faits, en cohérence avec son projet d'établissement. Du fait du nombre très important d'élèves transportés, le programme sera réalisé sur les heures d'études des élèves qui seront encadrés, lorsque cela sera possible, par un assistant d'éducation.

Un des enseignants demande s'ils sont également concernés par ce dispositif. Monsieur Pini indique que pour le moment, au vu des moyens octroyés par le Rectorat, si les enseignants veulent participer, ce sera du bénévolat. Il faut attendre 2018 ou peut-être fin 2017 pour un éventuel complément en heures supplémentaires.

Votants : 19

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

Les modalités d'organisation du programme « devoirs faits » sont adoptées **à l'unanimité**.

- **Voyage de la section sportive golf**

Un voyage de la section sportive golf est programmé pour Lacanau (Gironde) du 23 au 27 avril 2018. Le transport se fera en avion depuis l'aéroport de Bâle jusqu'à Bordeaux. L'hébergement, l'accès au golf et à des leçons de surf seront facturés par un prestataire unique, l'UCPA. Des activités complémentaires sont également prévues pour un budget total de 6 794,30 €. La participation des familles est proposée à 260 € par élève. Le foyer socio-éducatif et différentes actions compléteront le budget. Le collège prendra en charge les accompagnateurs et abondera avec les subventions reçues par la section golf.

Votants : 19

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

Le programme prévisionnel du voyage de la section sportive golf est adopté **à l'unanimité**.

Le montant maximal de la participation des familles, fixé à 260 euros, est adopté **à l'unanimité**.

- **Contrat d'objectif tripartite**

Lors de la séance du 4 juillet, monsieur le principal avait présenté le contrat d'objectif tripartite 2017-2021, qui lie l'établissement, le Rectorat et la collectivité de rattachement, à savoir le Département du Doubs. Il n'avait pas été possible de procéder au vote à l'époque car le Département du Doubs n'avait pas encore délibéré. Cette délibération ayant eu lieu, et le contrat d'objectif ayant été modifié pour y ajouter les modalités d'accompagnement du Département, il peut dorénavant être adopté par le conseil d'administration. À noter que le projet d'établissement, dont le contenu découlera du contrat d'objectif tripartite, sera voté lors du conseil d'administration de février.

Votants : 19

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

Le contrat d'objectif tripartite 2017-2021 est adopté **à l'unanimité**.

- **Liste des intervenants à l'Ecole ouverte**

Une séance de l'Ecole ouverte s'est tenue le 23 octobre 2017. Les vacations sont rémunérées au taux légal. Mme Myriam Bart, infirmière scolaire, et Mme Nathalie Nardin, AESH, ont encadré les activités de remédiation et de formation au PSC 1 respectivement pour 8 et 6 heures.

Il n'était pas possible de procéder au vote nominatif des intervenants lors du dernier conseil d'administration mais celui-ci avait donné l'autorisation de procéder au recrutement d'intervenants pour la session d'octobre.

Toutefois, afin de régulariser la situation, monsieur le principal demande que le conseil d'administration se prononce sur ce recrutement nominatif, étant entendu que les vacations n'ont pas été payées dans l'attente de l'avis du CA.

Votants : 19

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

La liste des intervenants à la session d'octobre de l'Ecole ouverte est adoptée **à l'unanimité**.

Mme Nathalie Didier quitte le conseil d'administration, ce qui porte le nombre de votants à 18.

•

Monsieur le principal rappelle qu'avec la mise en œuvre de la décentralisation, les logements affectés aux établissements publics locaux d'enseignement appartiennent aux collectivités territoriales. L'occupation de ces logements est dévolue aux personnels de l'Etat et aux personnels techniciens, ouvriers et de service. Les membres du Conseil d'administration d'un EPLE, sur rapport du chef d'établissement, proposent une possible répartition des logements de fonction entre les personnels de l'Etat et ceux de la collectivité territoriale de rattachement.

Monsieur Pini indique qu'il a réalisé une demande de dérogation à l'obligation de loger et qu'il attend l'accord du Rectorat. Il demande donc l'autorisation de ne pas occuper ce logement.

Votants : 18 Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0
Le conseil d'administration émet un avis favorable **à l'unanimité** à la demande de M. Pini, en autorisant la non-occupation du logement de fonction.

•

Mme Beaupain, adjointe-gestionnaire, présente les contrats et les conventions qui sont à signer ou à renouveler en 2018 (liste disponible sur table). Certains parents ont découvert que les chèques vacances pouvaient être utilisés comme moyen de paiement pour les voyages. L'établissement rappellera cette possibilité dans les prochaines communications.

Votants : 18 Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0

L'autorisation de signer les conventions et les contrats, ainsi que leurs avenants, est adoptée à **l'unanimité**.

•

M. Pini demande l'autorisation d'accepter les dons et les legs pour l'année 2018.

Votants : 18 Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0

Le principe de l'acceptation des dons et des legs est adopté à **l'unanimité**.

4

M. Pini demande l'autorisation au conseil d'administration de pouvoir recruter, si besoin, des personnels de droit public. Il s'agit principalement des assistants d'éducation.

Votants : 18 Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0

L'autorisation de procéder au recrutement des personnels de droit public et à signer les contrats de travail est adoptée **à l'unanimité**.

- *A*

M. Pini demande l'autorisation au conseil d'administration de pouvoir recruter, si besoin, des personnels de droit privé.

Votants : 18 Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0

L'autorisation de procéder au recrutement des personnels de droit privé et à signer les contrats de travail est adoptée **à l'unanimité**.

- *A*

M. Pini demande l'autorisation au conseil d'administration de pouvoir représenter l'établissement en justice, d'ester ou de défendre.

Votants : 18 Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0

Monsieur le principal est autorisé à intenter et à défendre en justice pour l'établissement **à l'unanimité**.

•

➤

Mme Beaupain présente les tarifs proposés pour l'année 2018, inchangés par rapport à ceux de l'année précédente :

- Remplacement du carnet de liaison 2,00 €

- Remplacement de la carte de self 5,00 €
- Manuels scolaires en bon état et rendus endommagés ou perdus 25,00 €
- Livres ou documentaires CDI perdus ou abîmés Coût du livre ou documentaire
- Vaisselle, casiers, matériels divers Coût des réparations ou du remplacement

➤ **Tarifs de la demi-pension votés par le conseil départemental**

Madame l'adjointe-gestionnaire présente les tarifs de la demi-pension pour l'année 2018. Elle rappelle qu'ils ont été votés par le Conseil départemental du Doubs le 23 octobre 2017.

Pour la restauration, le taux de reversement à la collectivité est augmenté pour notre établissement à 24 % au lieu de 22,5 %. Le taux de contribution entre services reste quant à lui à 14 %.

VALEUR 2018 DU TARIF UNITAIRE DU FORFAIT 4 JOURS DE REFERENCE			TARIFS 2018
			3,60 €
DEMI-PENSION (Y COMPRIS CLASSES EXTERNEES)			
4 jours	Forfait annuel pour 144 jours		518,40 €
	Coefficient 1,000	Tarif unitaire	3,60 €
3 jours	Forfait annuel pour 108 jours		466,56 €
	Coefficient 1,200	Tarif unitaire	4,32 €
2 jours	Forfait annuel pour 72 jours		343,44 €
	Coefficient 1,325	Tarif unitaire	4,77 €
1 jour	Forfait annuel pour 36 jours		187,92 €
	Coefficient 1,450	Tarif unitaire	5,22 €
ELEVE	Ticket occasionnel		5,40 €
Le tarif doit être supérieur au tarif unitaire du forfait 1 jour proposé à un collégien (5,22 €)			
COMMENSAUX			
Personnels techniques			3,05 €
Personnels administratifs, de surveillance et l'assistant de service social			3,85 €
Le tarif doit être supérieur au tarif unitaire du forfait 4 jours proposé à un collégien (3,60 €)			
Personnels de direction, d'éducation, d'orientation, enseignants, infirmiers et médecin scolaire			5,50 €
Le tarif doit être au moins égal au tarif unique du ticket repas proposé au collégien pour la prise d'un repas occasionnel (5,40 €)			
HOTES DE PASSAGE			7,95 €
PRIX D'UN REPAS SERVI AUX HEBERGES EN PROVENANCE DU 1ER DEGRE			
Prix spécifique pour les Collectivités ayant contribué au financement de l'équipement			3,80 €

Au vu des résultats des services SRH, du niveau de réserves, de la capacité des services de restauration à rationaliser les coûts de fabrication, d'une tendance à la baisse de fréquentation entre 2013 et 2016, des difficultés financières de certaines familles et de la suppression des remises de principe, l'assemblée départementale s'est prononcée en faveur d'une reconduction à l'identique des tarifs 2017 pour 2018.

Votants : 18 Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0

Les tarifs votés par l'établissement pour l'année civile 2018, le taux de reversement à la collectivité et le taux de contribution entre services sont adoptés **à l'unanimité**.

• **Découpage de l'année pour la restauration et remises d'ordre**

Madame Beaupain, adjointe-gestionnaire, présente le découpage de l'année.

	Exercice 2018			1er terme : janvier-mars		2e terme : avril-juillet		3e terme : septembre-décembre	
	Tarif annuel	Nombre forfaitaire de jours	Tarif unitaire	Nombre forfaitaire de jours	Tarif trimestriel	Nombre forfaitaire de jours	Tarif trimestriel	Nombre forfaitaire de jours	Tarif trimestriel
Forfait 5 jours	550,80 €	180	3,06 €	55	168,30 €	55	168,30 €	70	214,20 €
Forfait 4 jours	518,40 €	144	3,60 €	44	158,40 €	44	158,40 €	56	201,60 €
Forfait 3 jours	466,56 €	108	4,32 €	33	142,56 €	33	142,56 €	42	181,44 €
Forfait 2 jours	343,44 €	72	4,77 €	22	104,94 €	22	104,94 €	28	133,56 €
Forfait 1 jour	187,92 €	36	5,22 €	11	57,42 €	11	57,42 €	14	73,08 €

Les remises d'ordre sont celles prévues par le règlement départemental des services de restauration.

Votants : 18

Pour : 18

Contre : 0

Abstention : 0

Le découpage pour l'année scolaire et les remises d'ordre sont adoptés **à l'unanimité**.

• Principe du prélèvement mensuel pour les voyages scolaires

Monsieur le principal rappelle que le conseil d'administration de novembre 2016 avait donné la possibilité aux familles des élèves demi-pensionnaires forfait 2, 3 ou 4 jours de payer par prélèvement mensuel à partir de la rentrée de septembre 2017 ;

Il souhaite que cette possibilité soit également offerte aux familles pour les voyages scolaires. Il est donc proposé au conseil d'administration d'autoriser le collège à prélever l'échelonnement des voyages sur plusieurs mois, en fonction du coût du voyage, le 10 de chaque mois. Un échéancier sera transmis aux familles.

Votants : 18

Pour : 18

Contre : 0

Abstention : 0

Le principe du prélèvement mensuel pour les voyages scolaires à échéance du 10 de chaque mois selon l'échéancier qui sera communiqué aux familles est adopté **à l'unanimité**.

➤ DOMAINE SANTE

• Protocole d'urgence en cas d'absence de l'infirmière

Le protocole d'urgence en cas d'absence de l'infirmière a été distribué avec les convocations au conseil d'administration. Il convient, en effet, qu'il soit adopté par cette instance.

Votants : 18

Pour : 18

Contre : 0

Abstention : 0

Le protocole d'urgence en cas d'absence de l'infirmière est adopté **à l'unanimité**.

➤ QUESTIONS DIVERSES

Aucune question diverse n'ayant été posée et l'ordre du jour étant épuisé, monsieur le principal remercie les administrateurs, lève la séance à 19h40 et invite les participants à partager un moment de convivialité et rappelle que le prochain conseil d'administration aura lieu le 30 novembre 2017 à 17h15.

Le président du
conseil d'administration

La secrétaire de séance